

## Compte-rendu de la réunion de collège commun Ingénierie/Travaux/Microstructures du mardi 18 juin 2024

**Etaient présents :**

**Membres du Bureau :**

		<i>Présents</i>
BRETON Julien (JBR)	<i>RSK</i>	
HIEZ David (DHI)	<i>TAUW</i>	X
FOURAGE Nicolas (NFO)	<i>SOCOTEC</i>	
GERGELY Philippe (PGE)	<i>PRACTICWAY</i>	X
GUELORGET Yves (YGU)	<i>ANTEA</i>	X
ROGNON Amélie (ARO)	<i>ORTEC SOLEO</i>	X
RICHARD Jean-Yves (JYR)	<i>SARPI REMEDIATION</i>	X
SENECHAUD Jonathan (JSE)	<i>COLAS Environnement</i>	X
TRACOL Jean-Philippe (JPT)	<i>SECHE Eco Services</i>	X

**Membres de l'UPDS :**

AUGY	Sandrine	ABO-ERG
PACAUD	Olivier	BREZILLON
POULIQUEN	David	DEKRA
BLUSSEAU	Aurélie	DIE REMEDIATION
BOITOUT	Guillaume	EIFPAGE GAUTHEY
CROZE	Véronique	ELEMENT TERRE
URVOY	Gaetan	EODD
KLEIN	Pierre-Yves	ESTRALAB
GASSEAU	Jean-Charles	EXACT Environnement
WELLER	Annabelle	GEOTEC
HAMON	Ingrid	GINGER BURGEAP
FAZENDA	Nathalie	KALIES
RIHOUEY	Stéphane	ORTEC SOLEO
RATEL	Arthur	RESOLVE
POIRIER	David	SECHE ECO SERVICES
SALOMONE	Anaïs	SEREA
VANNIER	Wilfried	SERPOL
MORIN	Nathalie	SOCOTEC ENVIRONNEMENT
JUMEAU	Thierry	SOLER IDE
CORDONNIER	Nathalie	SUEZ Consulting
PERROT	Reynald	TAUW
SAUTOUR	Pierre	TELL-US

CHALHOUB	Sylvain	TERSEN
----------	---------	--------

## 1. Enquête sur les indicateurs de la profession : données 2021 - collecte données 2023

---

*Cf. diaporama en annexe*

Objectif de l'enquête : Avoir des chiffres pour pouvoir communiquer sur la profession.

Interprétation des résultats :

Participation :

- 24 adhérents sur 47 (51%) ont répondu à cette enquête sur les indicateurs.
- Ces 24 répondants représentent 58% du CA SSP de 2021.

Nombre d'affaires et types de clients :

- En 2021, les adhérents ayant répondu ont réalisé 10 238 affaires.
- Le collège ingénierie travaille à peu près autant pour les clients industriels et les clients privés non industriels, et moins pour les clients publics.
- Le collège travaux travaille majoritairement pour les clients industriels.
- Post-COVID, les clients immobiliers sont plus hésitants pour entreprendre des travaux de dépollution.
- En 2022, début du lancement des attestations ALUR ASAP. Beaucoup de projets de travaux sont gérés sans AMO ou MOE.

Montant moyen des affaires en fonction du type de client :

- Les montants moyens en travaux sont nettement supérieurs aux montants moyens en étude.
- Les travaux hors site sont majoritaires.

Remarque des adhérents : Les résultats de cette enquête peuvent être biaisés car la moitié des adhérents de l'UPDS n'ont pas répondu.

Décision :

- L'UPDS peut communiquer sur le nombre de chantiers et leur représentativité, mais pas sur les prix moyens qui ne reflètent pas la diversité des situations et peuvent être mal utilisés.

Action :

- CDH a envoyé un mail aux représentants officiels le 3 juin 2024 afin de collecter les données 2023 avec un questionnaire Google. Les réponses sont attendues avant le 28 juin 2024.

## 2. Certification réglementaire – domaine C ?

---

*Cf. diaporama en annexe*

Le MTECT propose que les sociétés du domaine C puissent élaborer les ATTES-TRAVAUX (Attestations de fin de Travaux). Cependant, il n'est actuellement pas possible réglementairement pour ces entreprises d'attester elles-mêmes leurs propres travaux. La seule possibilité offerte par le MTECT est donc que les entreprises de travaux attestent les travaux réalisés par une autre entreprise de travaux.

Problèmes identifiés :

- Cette approche est perçue comme une prise de risque disproportionnée pour des montants d'affaire relativement faibles (quelques milliers d'euros), à comparer par exemple aux franchises d'assurance qui peuvent atteindre 100 000 €. Le risque est donc fort qu'aucune entreprise de travaux n'accepte d'émettre des ATTES-TRAVAUX dans cette configuration.

Remarques des membres du collège :

- Les membres du collège indiquent que l'UPDS pourrait accepter la proposition du MTECT, mais doutent que les entreprises de travaux y adhèrent.
- Il est suggéré que l'UPDS puisse proposer deux niveaux d'ATTES-TRAVAUX en fonction de la réalisation des travaux par une entreprise certifiée pour les travaux ou non.

#### Décision :

- Les entreprises de travaux refusent la proposition du MTECT, à moins que la possibilité de s'auto-attester soit ouverte dans la réglementation.

#### Action :

- CDH doit examiner les comptes-rendus du CSPRT pour comprendre pourquoi il n'a pas été décidé à l'époque, lors de la rédaction de la loi et du décret ASAP, de confier les travaux à des sociétés certifiées pour le domaine C.

### **3. Comment améliorer les échanges ingénierie/travaux ?**

*Cf. diaporama en annexe*

Montée en puissance des confinements, des substitutions et du hors site : Les investisseurs cherchent à optimiser la rentabilité de leurs opérations en minimisant les coûts de dépollution, favorisant des pratiques comme le confinement ou la substitution qui déplacent la pollution sans systématiquement en conserver la mémoire, en l'absence de contrôle et de suivi rigoureux. Le recours au recouvrement sans maîtrise d'œuvre spécialisée en SSP entraîne par exemple un manque de contrôle systématique du respect des recommandations du BE SSP. Bien que la substitution des terres soit courante dans les travaux de construction, l'augmentation des matériaux fortement pollués laissés sur site alors même que des évacuations sont réalisées, soulève des questions sur les limites acceptables. Une réglementation plus stricte est nécessaire pour éviter cette dérive. Les BE soulignent le fait qu'ils préconisent toujours de retirer les pollutions concentrées. La méthodologie SSP, si elle correctement suivie, devrait donc restreindre la substitution par des matériaux pollués.

#### Solution proposée :

- Contrôler la mise en place effective des restrictions d'usage (RUCP) afin de s'assurer d'une communication claire des informations concernant les pollutions laissées en place aux acheteurs et notaires.
- Imposer dans cette configuration au MOA la création d'un SIS lors de la Déclaration de Fin de Travaux (DACT) (cette évolution réglementaire, présente dans le projet de décret IV, pourrait voir le jour prochainement, mais ne concernerait que les anciennes ICPE).

Des prestations d'ingénierie dégradées : Les BE et les entreprises de travaux peuvent avoir des approches divergentes, en particulier sur le sujet de la substitution. Une approche cohérente entre MOA, AMO, BE et MOE est cruciale, mais ne doit pas se faire au détriment des entreprises de travaux de dépollution. Une incohérence sur ce sujet conduit les MOA à privilégier des travaux de terrassement au détriment de travaux de dépollution, conduisant les adhérents du collège travaux à répondre de moins en moins à ces appels d'offres.

#### Solution proposée :

- Former les BE aux techniques de dépollution pour améliorer leur compréhension et application des solutions appropriées de traitement.
- Informer les MOA sur les besoins en délais des entreprises d'ingénierie et de travaux pour éviter les pressions excessives, les retards et in-fine la disparition des opérations de dépollution dans les projets.
- L'UPDS pourrait organiser des webinaires, des séances de formations et des matinales pour éduquer les MOA sur les bonnes pratiques et faciliter une meilleure synergie entre les parties.

Multiplication des intervenants sur un même site : La présence de multiples intervenants pose des défis de coordination, de gestion des responsabilités et de communication. Par exemple, le besoin d'un PCT peut ne pas être clairement exprimé.

Proposition proposée :

- Établir des critères spécifiques pour déterminer quand un PCT est nécessaire, basés sur la complexité du projet, le nombre d'intervenants et la nature des travaux.
- Élaborer une charte pour clarifier les responsabilités et le mode de fonctionnement souhaités entre les différents intervenants, pour assurer une réalisation plus fluide des projets.

Actions globales :

- Inscrire l'élaboration d'une charte à l'ordre du jour des prochaines réunions de collèges pour formaliser les engagements et les processus.
- Souligner l'importance de répondre à l'enquête en cours pour recueillir des données essentielles sur les besoins et les préoccupations des parties prenantes.
- Encourager la participation des clients à des événements de sensibilisation et de formation pour renforcer la coopération et la compréhension mutuelle.

**Prochaines réunions des collèges ingénierie, travaux et microstructures :**  
**Le 17 septembre en présentiel de 14h à 15h30 (lieu à définir).**